



## COMMUNICATION AU CONSEIL FEDERAL

### COUPE DE FRANCE

La Commission Fédérale de la Coupe de France soumet au Conseil Fédéral pour adoption, la répartition du nombre de clubs par Ligue au terme du 6<sup>ème</sup> Tour pour la saison 2011/2012 :

#### NOMBRE DE CLUBS QUALIFIES AU TERME DU 6EME TOUR SAISON 2011/2012

<b>LIGUES</b>		<b>LIGUES</b>	
ALSACE	9	FRANCHE COMTE	4
AQUITAINE	5	LANGUEDOC ROUSSILLON	5
ATLANTIQUE	8	LORRAINE	9
AUVERGNE	6	MAINE	4
BASSE NORMANDIE	4	MEDITERRANEE	5
BOURGOGNE	4	MIDI PYRENEES	6
BRETAGNE	14	NORD PAS DE CALAIS	14
CENTRE	4	NORMANDIE	4
CENTRE-OUEST	6	PARIS ILE DE FRANCE	11
CHAMPAGNE ARDENNE	4	PICARDIE	7
CORSE	2	RHONE ALPES	14
		<b>Total</b>	<b>149</b>

Il est rappelé que dans l'hypothèse où le club participant à l'UEFA Ligue Europa au titre de la Coupe de France ne dispute par le Championnat de France de ligue 1, ce club est exempté des huit premiers tours.

Le nombre de clubs issus du 6<sup>ème</sup> tour serait de ce fait réduit à

- 146, si le club participant à l'UEFA Ligue Europa dispute le Championnat de France de L2, et les Ligues suivantes auraient en conséquence un qualifié en moins : LORRAINE 8, AUVERGNE 5 et MIDI PYRENEES 5.
- 145, si le club participant à l'UEFA Ligue Europa dispute le Championnat National ou inférieur, et les Ligues suivantes auraient en conséquence un qualifié en moins : ALSACE 8, LORRAINE 8, AUVERGNE 5 et MIDI PYRENEES 5.



Direction des Activités Sportives

(le 27 janvier 2011)